



Nouakchott, le ..... 12 DEC 2022 ..... انواكشوط في:

Numéro ..... 0000210 ..... الرقم:

المدير العام Directeur Général

**AVIS D'APPEL A CANDIDATURES INTERNES POUR LA SELECTION DU PRESIDENT ET DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS DE L'ANGMV**

L'Agence Nationale de la Grande Muraille Verte (ANGMV) a été doté, par arrêté N°1054/PM du 24 Octobre 2022, de sa propre Commission de Passation des Marchés Publics (CPMP/ANGMV). Elle envisage à ce titre de sélectionner un (01) Président et quatre (04) membres pour sa commission à travers une procédure de sélection par appel à candidatures, conformément à l'arrêté n°811/PM en date du 17 août 2022 ; fixant les modalités de sélection et de nomination des présidents et membres des Commissions de Passation des Marchés Publics.

La sélection du Président et des Membres de la (CPMP/ANGMV) sera effectué sur la base de critères d'intégrité morale et de probité, de qualification et d'expérience dans les domaines juridique, technique, économique et des marchés publics.

**A. Profil des Candidats :**

Fonction	Profil	Conditions d'éligibilité	Diplôme	Expériences
Président	Un Cadre de l'ANGMV.		Minimum Bac+5 Spécialiste en passation des marchés où -Juriste -Économiste -Ingénieur -Administrateur des finances -Ingénieur -ou profil équivalent	Avoir au moins 10 ans d'expériences générale et au moins 3 ans d'expérience spécifiques dans le domaine de la passation et /ou contrôle des marchés publics en tant que président ou membre.
Membres	Un Cadre de l'ANGMV, ou un fonctionnaire ou un contractant de l'Etat ou de ses démembrements.		Minimum Bac+4 spécialistes en passation des marchés où -Juriste -Économiste -Ingénieur -ou profil équivalent	Avoir au moins 5 ans d'expériences générale et moins 3 ans d'expérience spécifiques dans le domaine de la passation des marchés publics.

## **B. Procédure de sélection :**

La procédure de sélection se déroulera comme suit :

### **1. Examen de recevabilité et de conformité des dossiers de candidatures.**

Dans cette phase, il sera vérifié pour chaque dossier de candidature la liste des pièces demandées et conformité aux diplômes.

### **2. Évaluation de la qualification et de l'expérience de candidat.**

L'évaluation se fera sur la base des critères suivants :

Critères	Notes
Qualifications et compétences académiques	30 points
Expériences professionnelle générale	20 points
Expérience professionnelle spécifique	30 points
Entretien avec le candidat retenu	20 points
Total	100 points

### **3. Choix de candidats.**

Les candidats retenus seront ceux qui auront obtenu la note globale la plus élevée. Le processus de sélection sera supervisé par une commission désignée à cet effet. Elle ne convoquera dans la dernière étape que les candidats ayant été déclarés éligibles à l'entretien oral.

## **C. Composition du dossier de candidature**

Le dossier de candidature doit comporter :

- Une lettre de motivation adressée au Directeur Général de l'ANGMV ;
- Un CV actualisé et signé par le candidat ;
- Des copies certifiées des diplômes ;
- Des copies de toutes les pièces attestant de l'expérience déclarée dans le CV ;
- Un document attestant que le candidat est un fonctionnaire ou contractuel de l'État ou l'un de ses démembrements.

Il est rappelé aux candidats que la présélection d'un dossier incomplet ou comportant de faux documents, entraîne son rejet systématique.

Les candidats intéressés par les postes à pourvoir doivent déposer leurs candidatures, sous plis fermé et portant la mention suivante : « candidature pour le recrutement du Président ou (membre) de la Commission de Passation des Marchés Publics CPMP/ANGMV - A n'ouvrir qu'en séance de commission », auprès du secrétariat du Directeur Général au plus tard le jeudi **29 décembre 2022 à 15 heures.**

**Sidna Ould AHMED ELY**

